

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 avril 2023 N°766

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie et Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports annoncent l'ouverture pour 2023 de l'appel à projets « Ecosystèmes des véhicules lourds électriques » soutenant l'acquisition de camions et autocars électriques et l'installation de bornes de recharge adaptées à leur usage, avec une enveloppe de 60 millions d'euros, dont 55 millions d'euros exclusivement pour le transport routier de marchandises.

Le transport routier est confronté à deux défis majeurs. D'une part, 23% des émissions de gaz à effet de serre du secteur proviennent des véhicules lourds. D'autre part, le renouvellement des flottes de véhicules et la transition vers les véhicules lourds électriques nécessitent des investissements importants de la part des transporteurs et des constructeurs.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de CO₂, et comme indiqué à l'occasion de la Semaine de l'Innovation du Transport et de la Logistique (SITL), Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie et Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, annoncent l'ouverture pour l'année 2023 de l'appel à projets « Ecosystèmes des véhicules lourds électriques ». Ce dispositif, opéré par l'ADEME, vise à soutenir l'acquisition et la location longue durée de poids lourds ou d'autocars électriques, ainsi que l'installation de bornes de recharge adaptées à leur usage.

Cet appel à projets sera doté d'une enveloppe de 60 millions d'euros, dont 55 millions d'euros exclusivement pour les camions¹ et 5 millions d'euros pour les autocars². L'appel à projets devrait ainsi permettre de faciliter l'acquisition de plus de 500 véhicules lourds électriques afin d'accélérer la décarbonation du secteur.

¹ Poids lourds catégories N2 et N3 dont le PTAC est supérieur à 4,5 t, à l'exclusion des bennes à ordures ménagères

² Catégories M2 et M3

Agnès Pannier-Runacher, ministre chargée de la Transition énergétique, a déclaré: « La décarbonation du transport routier de marchandises est l'un des plus grands défis du verdissement des transports. Il faut développer de nouvelles technologies, faire évoluer les usages et inventer les infrastructures de recharge. Cet appel à projets permettra de soutenir les acteurs engagés, d'aligner les écosystèmes et de passer progressivement à l'échelle. »

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré: « La décarbonation du transport routier est un impératif pour atteindre la neutralité carbone de notre pays. L'électrification des véhicules lourds nous permettra d'y parvenir, tout en soutenant notre tissu industriel. En effet, la capacité de fabrication française n'est pas un facteur limitant : nous disposons des moyens industriels pour faire de la France le principal fournisseur de poids lourds électriques en Europe à l'horizon 2030. »

Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, a déclaré: « Le verdissement des camions est un enjeu majeur pour le transport routier, qui nécessite des investissements conséquents. L'Etat est pleinement mobilisé avec ce secteur pour faciliter sa transition en soutenant l'électrification des véhicules et le déploiement des bornes de recharge. Nos efforts conjoints nous permettront de respecter les objectifs que la France s'est fixée en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. »

Le montant de l'aide pour l'acquisition ou la location longue durée d'un véhicule peut atteindre jusqu'à 65% du surcoût lié à l'acquisition d'un véhicule lourd électrique, dans la limite de :

- 75 000 € pour un camion ayant un poids maximal compris entre 4,5 et 12 tonnes; 100 000 € pour un camion ayant un poids maximal supérieur à 12 tonnes; et 150 000 € dans le cas particulier des tracteurs routiers;
- 100 000 € pour un autocar.

L'installation des bornes de recharge électrique, quant à elle, sera soutenue à hauteur de 60% des coûts d'investissement éligibles, incluant les coûts de génie civil.

Afin de faciliter le dépôt de dossiers par les petites et moyennes entreprises, les projets sont éligibles dès la première acquisition d'un véhicule lourd électrique.

Les projets peuvent être soumis jusqu'au 29 septembre 2023 sur la plateforme https://agirpourlatransition.ademe.fr/

Une relève intermédiaire est prévue le 9 juin 2023.

Une visioconférence de présentation du dispositif et de réponse aux questions qu'il pourrait susciter sera organisée par l'ADEME le 24/04/2023 de 14h00 à 16h00.

Les renseignements relatifs à cet appel à projets peuvent être obtenus auprès de l'ADEME en écrivant à l'adresse suivante : ECOSYSELEC@ademe.fr

Contacts presse:

Service presse de Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique

Tél: 01 40 81 13 25

Mél: presse.mte@climat-energie.gouv.fr

Service presse de M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie

Tel: 01 53 18 46 19

Mél: presse@industrie.gouv.fr

Service presse de M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports

Tél: 01 40 81 12 28

Mél: presse.mt@transports.gouv.fr